



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'achat local et le développement durable au cœur de la nouvelle politique d'approvisionnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire, le 5 février 2021 – La Ville de Mont-Saint-Hilaire a récemment révisé son *Règlement sur la gestion contractuelle* et élaboré une nouvelle politique d'approvisionnement. Ce règlement et cette politique ont été adoptés en séance extraordinaire du conseil municipal le 17 décembre 2020. Ils ont comme objectifs premiers de promouvoir la transparence, de permettre à la concurrence de s'exercer pleinement et d'obtenir le meilleur prix pour des contrats municipaux dans l'intérêt de la population hilairemontaine. La nouvelle politique d'approvisionnement prévoit des mesures pour l'octroi de tout contrat non assujéti à la procédure d'appel d'offres public et se fait un point d'honneur d'encourager l'achat local et équitable, l'approvisionnement accessible et le développement durable, soit l'achat responsable.

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE LA POLITIQUE

Achat local : La Ville peut octroyer un contrat à un fournisseur local même s'il ne présente pas le prix le plus bas, à condition que, à qualité au moins équivalente, son offre n'excède pas de cinq pour cent (5 %) le prix le plus bas soumis par un fournisseur qui n'est pas un fournisseur local.

Achat équitable : La Ville favorise tous les produits issus du commerce équitable qui proviennent de producteurs et de travailleurs adhérant aux principes du commerce équitable, en lien avec ses besoins en approvisionnement. Elle favorise plus spécifiquement les produits de sucre, de café et de thé.

Développement durable : La Ville encourage l'achat de biens et de services respectueux de l'environnement et s'engage donc à en tenir compte dans son processus d'approvisionnement. Dans cette optique, elle met de l'avant le principe des « 4R » dans son processus d'approvisionnement :

- RÉDUISONS au moment de l'achat;
- RÉUTILISONS plutôt que de jeter;
- RÉPARONS pour prolonger la vie de l'objet;
- RECYCLONS en respectant les règles de tri.

Approvisionnement accessible : La Ville tient compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services de l'accessibilité aux personnes handicapées ou présentant des limitations fonctionnelles.

Pour consulter le nouveau *Règlement sur la gestion contractuelle* et la *Politique d'approvisionnement* de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, rendez-vous au villemsh.ca, section *Administration*, onglet *Politiques municipales*.

NOUVEAUTÉ : RÉPERTOIRE MUNICIPAL DES FOURNISSEURS EN LIGNE

Une nouvelle plateforme, qui sera disponible prochainement sur le site Internet de la Ville, visera à favoriser l'équité entre les fournisseurs et permettra à la Ville d'identifier rapidement ceux pouvant être invités à soumissionner pour l'acquisition de biens ou de services.

À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 000 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.